

DEPHY-EXPE: Vers une réduction des intrants phytosanitaires (4)

Auteur : Séverine DUPIN et Marc VERGNES

Date de rédaction : 15/12/2017 Nom du média : Avenir Aquitain

Page: 1/3

M. Audubert a participé à 5 années d'essai d'économie en intrants phytosanitaires. Nous vous présentons aujourd'hui son témoignage sur la mise en application sur son exploitation.

Le projet Ecoviti Aquitaine

Les évolutions réglementaires ou encore la défiance croissante de la société vis-à-vis des produits phytosanitaires imposent à la filière vitivinicole une meilleure maîtrise et une réduction de leur emploi. Dans ce contexte, suite aux Grenelles de l'environnement, différents projets ont été mis en place afin d'évaluer des systèmes de production susceptibles d'aiguiller les professionnels vers des itinéraires plus économes : DEPHY-EXPE. Dans le Bordelais, ces travaux sont menés dans le cadre du projet Ecoviti Aquitaine et suivis conjointement par l'INRA et le Vinopôle Bordeaux-Aquitaine (IFV, CA33 et EPLEFPA). L'approche de ces travaux est systémique et consiste à étudier un itinéraire technique dans sa globalité. Les objectifs sont :

- réduire d'au moins 50 % l'Indice de Fréquence des Traitements (IFT) total par rapport à la référence fixée par l'Etat,
- préserver le rendement et la qualité de la vendange,
- maintenir les coûts et temps de travaux.

Les leviers choisis et utilisés par le Vinopôle peuvent impacter soit directement l'IFT (modification de cadences, réduction de doses...) soit indirectement en jouant sur les facteurs freinant ou stoppant l'installation des bioagresseurs. Dans ce cas, ce sont des pratiques agronomiques de gestion du sol et de travaux en vert qui ont été employées.

Retour d'expérience



Photo 1 : Jean-Luc Audubert (chef d'exploitation)

<u>Caractéristiques de l'exploitation :</u>

- 40 ha
- AOP Bordeaux / AOP Bordeaux Supérieur / AOP Entre-deux-Mers
- Coopérateur à la Cave de Rauzan
- Haute Valeur Environnementale (HVE) niveau 3
- Saint-Aubin-de-Branne
- Essai sur une parcelle de Merlot 0,5 ha -Comparaison avec une parcelle de référence identique
- Minimum 1 traitement obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée

Avant de participer à ce programme de recherche, j'avais déjà travaillé pendant 4 ans avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde sur un projet de gestion du sol sans herbicides. J'ai intégré le réseau d'expérimentation d'Ecoviti qui m'a paru être une suite logique pour une réduction des intrants phytosanitaires. Pour mes prises de décision, je consulte le bulletin de traitement de la Cave Coopérative de Rauzan ainsi que les prévisions météorologiques. Je trouve que ces dernières manquent de précision. Je les



DEPHY-EXPE: Vers une réduction des intrants phytosanitaires (4)

Auteur : Séverine DUPIN et Marc VERGNES

Date de rédaction : 15/12/2017 Nom du média : Avenir Aquitain

Page: 2/3

vérifie 3 fois par jour, et malgré cela, 2 traitements superflus ont été réalisés sur 2017 ! Pourtant, mon délai de réactivité pour un traitement sur l'ensemble du domaine est de 24 h. Cette problématique s'est retrouvée sur la parcelle d'essai et peut être imputée à des pluies annoncées non survenues.

Au début, la gestion des protections fongicides était définie par les Règles De Décision (RDD) Mildium[®] et Optidose[®]. Au cours du projet, elle a évoluée, les RDD étant désormais incluses dans l'Outil d'Aide à la Décision (OAD) Decitrait[®], qui a été évalué.

Je privilégie toujours des produits conventionnels présentant un bon rapport efficacité prix mais je prête aussi plus attention à la biodiversité. Ainsi, j'essaie de limiter les insecticides et je ne suis pas inquiet lorsque je vois des insectes voler dans les vignes. De même, j'accepte qu'il y ait des symptômes de mildiou, oïdium, black rot ou botrytis sur les feuilles et sur les grappes tant que cela n'altère pas la qualité du raisin que je vais vendanger.

Cela fait de nombreuses années que j'adapte mes doses lors de mes traitements, de par une nécessité technique : lorsque j'ai repris l'exploitation, elle était plantée avec des écartements allant de 1,5 à 3 m. Habituellement, nous fermions une rampe lors des traitements des vignes à 3 m. J'ai alors observé que la vigne restait protégée avec un même niveau d'efficacité à une demi-dose de produit. Il m'a ainsi paru naturel de diminuer la dose des produits à appliquer. Je fais cette modulation de façon empirique en fonction du volume de végétation.

Sur la parcelle référence (gérée par l'exploitant en comparaison avec la parcelle Ecoviti), je traite plus souvent et avec des doses plus fortes que sur la parcelle Ecoviti. Malgré ces traitements, j'ai de façon récurrente de plus fortes attaques sur ma parcelle. Je vais donc modifier mes pratiques d'application dès 2018, notamment en réalisant l'ensemble de mes traitements en face par face.

Mon intérêt pour les pratiques sans herbicides et le travail du sol est dû:

- à la disparition de nombreux produits depuis le début des années 2000
- à la complantation régulière de mes parcelles ce qui limite la gamme des herbicides utilisables
- au constat d'apparition de résistance aux herbicides, notamment du ray-grass lors de mes applications de glyphosate.

J'avais donc commencé à tondre les inter-rangs et sous le rang en cours de saison. Le projet m'a amené à pousser plus loin ma réflexion sur les travaux du sol. Aujourd'hui, je n'applique plus qu'un désherbage d'automne sous le rang, avec 2% d'herbicide dans un volume de 60L/ha de bouillie (soit 1,2 L/ha du produit herbicide employé). Je sème un engrais vert 1 inter-rangs sur 2 afin de bénéficier du relargage de matières organiques au printemps suivant et de favoriser une décompaction du sol. Actuellement, j'utilise uniquement de l'avoine. Je me pose la question d'ajouter d'autres espèces. Je vais continuer mes travaux avec la Chambre d'Agriculture sur cette thématique malgré un coût supplémentaire de cette approche en main d'œuvre.

Je suis très bricoleur et fabrique les outils dont j'ai besoin. J'ai ainsi construit un rolofaca (outil pour rouler les engrais verts) au cours de l'année 2014. J'ai aussi réussi à combiner plusieurs de mes outils sur un seul tracteur afin de limiter le nombre de passages. Par exemple, j'ai associé une rogneuse à des outils de travail du sol ou à une tondeuse.

Nous avons pu observer d'importants écarts de rendement entre les 2 parcelles. En m'engageant dans le programme, je savais que je pouvais perdre en rendement sur la parcelle d'essai (maladies, compétition de l'enherbement...). J'acceptais ce risque car je considérais que les bénéfices de ces travaux étaient plus importants.

Pour ma part, participer à ce projet a été du gagnant-gagnant. J'ai fourni à la Chambre d'Agriculture une parcelle d'essai. En contrepartie j'ai profité du passage des techniciens toutes les semaines sur l'exploitation. Nous avons échangé sur les travaux à réaliser. Chacun a pu apprendre des autres.



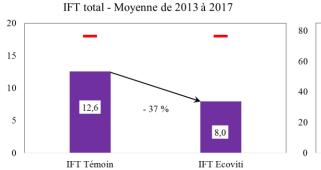
DEPHY-EXPE: Vers une réduction des intrants phytosanitaires (4)

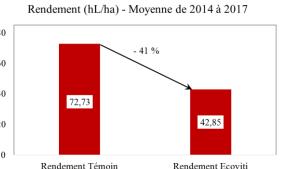
Auteur : Séverine DUPIN et Marc VERGNES

Date de rédaction : 15/12/2017 Nom du média : Avenir Aquitain

Page: 3 / 3

Bilan sur la parcelle d'essai





Les règles de décision menées sur la parcelle d'essai ont permis d'obtenir une réduction de 37 % de l'IFT par rapport à la référence exploitation. Cette baisse atteint même 55 %, par rapport à la référence du ministère. L'objectif de réduction d'au moins 50% de l'IFT est donc atteint. 22 % en moyenne de l'IFT total sur la parcelle d'essai correspond aux insecticides. Nous n'avons traité que dans le cadre du plan de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

Une perte de 41 % de rendement est observable entre la parcelle témoin et la parcelle Ecoviti. L'objectif de rendement est de 55 hL/ha, ce qui limite à 22% cette diminution de rendement, car le rendement évalué sur la parcelle témoin est plus élevé que l'objectif attendu. L'exploitation a subi d'importants dégâts climatiques d'abord en 2013 avec la grêle qui a détruit la totalité de la récolte puis le gel en 2017. La grêle associée à un enherbement naturel trop compétitif toute l'année en 2013 peut expliquer la diminution de rendement sur les millésimes suivants : 2014 et 2015. Ce choix de gestion d'entretien du sol a été jugé trop compétitif. Le rattrapage de cet effet concurrentiel dans les conditions appliquées sur ce site est long. L'option d'une fertilisation durable par des engrais verts a été retenue à partir de fin 2014. Le rendement a commencé à se rapprocher de celui de la référence en 2016. Le gel de 2017 n'a pas permis de confirmer cette tendance.

De nombreuses études ont cependant montré que la gestion de l'enherbement et de sa flore a une influence primordiale sur le rendement.